



Document à l'intention des parents

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'établissement : **École du Grand Rocher**

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 81.3).

Mesures réalisées pour l'année scolaire : 2025-2026

Déploiement des actions de prévention : La grande majorité des mesures de prévention prévues ont été appliquées avec succès afin d'enrichir les relations entre les élèves. (Voir moyens inscrits au plan de lutte 25-26)

Nouveaux outils pour l'équipe : De nouveaux outils d'intervention ont été introduits auprès du personnel, qui y adhère pleinement, pour assurer une meilleure cohérence dans nos interventions.

Suivi et communication : Nous avons maintenu une communication régulière avec vous, les parents, et nous avons optimisé la consignation des incidents pour garantir un suivi rigoureux auprès des familles touchées.

Formations obligatoires : Les membres du personnel ont eu accès à des formations obligatoires ciblées sur la sécurité et la prévention des violences à caractère sexuel.

Constats se dégageant de l'évaluation du plan de lutte (bonifications ou modifications)

Nos forces : C'est une immense fierté de constater qu'une grande majorité de nos élèves rapportent se sentir en sécurité à l'école et qu'ils sont capables de faire preuve d'empathie. De plus, nos adultes interviennent rapidement et efficacement en situation de conflit.

Nos défis à travailler : Bien que nos règles de vie soient claires, nous constatons qu'il faut les expliquer de manière encore plus concrète et imagée aux enfants. Nous remarquons un besoin important de travailler l'ouverture face à la différence, le respect (pour diminuer les petits mots blessants ou l'incivilité) ainsi que la notion d'équité.

Points de vigilance spécifiques : Nous avons observé cette année une hausse des gestes et des paroles à connotation sexuelle, en particulier durant les récréations et les moments libres. Par ailleurs, le roulement important du personnel de soutien (absentéisme) a représenté un défi pour maintenir des repères stables avec les élèves.

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire : 2026-2027

- **Enseigner les bons comportements** : Nous allons intensifier l'enseignement explicite du code de vie (en lien avec la civilité) dès le début de l'année et faire des rappels fréquents sur ce qui est attendu, tout en expliquant concrètement la nuance entre la justice et l'équité.
- **Priorité à la prévention du harcèlement et des gestes à caractère sexuel** : Ce sujet deviendra une priorité. Nous ferons appel à des ressources et des partenaires spécialisés (escouade pour l'enfance, MAVN, policier éducateur, etc.) pour sensibiliser adéquatement les enfants.
- **Poursuivre l'encadrement de nos moments non-structurés** : Un accent tout particulier sera mis sur la surveillance et l'organisation des périodes de jeux non structurées.
- **Impliquer les élèves et s'unir** : Nous allons former des élèves « mentors » afin qu'ils s'impliquent activement dans la prévention de la violence. De plus, des rassemblements mensuels à l'échelle de l'école seront organisés pour désamorcer les problèmes à la source.
- **Partenariat dans le transport scolaire** : Des rencontres et des moments d'échange spécifiques seront prévus avec les conducteurs d'autobus pour veiller à ce que le climat reste sain pendant le transport.
- **Accompagnement bonifié** : Nous allons renforcer le rôle du « deuxième intervenant » en cas de situation problématique pour assurer un soutien encore plus solide aux victimes, aux témoins et aux auteurs des gestes.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.